

BREVET PROFESSIONNEL MONITEUR VTT

Spécial Accompagnateur en montagne et
Guide de HM

Développez votre activité grâce au VTT !

Le BPJEPS «activités du cyclisme - mention VTT» permet d'encadrer tout type d'activités VTT contre rémunération (arrêté du 29/12/2011) et les AMM et GHM disposent (depuis l'arrêté du 05/02/2015) d'une équivalence de 60 % des unités capitalisables (UC 1/2/3/4/5/6).

Profitez de cette formation pour obtenir le BPJEPS VTT qui vous donne les prérogatives suivantes :

- mettre en œuvre des actions d'enseignement du vélo et de perfectionnement technique en VTT, y compris en VTT descente ;
- assurer l'entretien du matériel ;
- concevoir et valoriser les espaces, sites et itinéraires de pratique ;
- sensibiliser à l'environnement et au développement durable ;
- organiser et encadrer des randonnées sur une ou plusieurs journées.



PROGRAMME

Technique :

- reprise des bases de pilotage VTT
- analyse biomécanique des techniques VTT
- perfectionnement technique personnel (trial et DH)
- mécanique : réparation et gestion d'un parc de VTT

Pédagogie :

- pédagogie appliquée à l'enseignement VTT
- didactique du VTT
- perfectionnement technique (trial et descente)
- analyse vidéo

Milieu professionnel :

- réglementation des sites de pratique et de l'activité
- marché de l'encadrement cycliste (l'offre et la demande)
- enseignement technique du VTT en anglais
- projet professionnel et montage de produits

Sélection : 27 mars 2017

Positionnement : 28 et 29 mars 2017

Formation : 189 heures du 2 mai 2017 au 17 novembre 2017

Alternance : 140 heures en école de VTT



BPJEPS ACTIVITÉS DU CYCLISME

MENTION VTT

Spécifique pour les
AMM et Guide de HM

Durée de la formation :

5 semaines en centre de formation à VOIRON + 2 jours d'examen soit 189 heures

+ 140 heures d'alternance en entreprise

Frais pédagogiques : 1890€⁽¹⁾ net de taxe + 40 € de frais de dossier

Test d'entrée en formation : 27 mars 2017

Positionnement : Du 28 au 29 mars 2017

-Parcours d'orientation chronométré + zones de maniabilité VTT

-Epreuve de pilotage VTT en descente

-Entretien professionnel portant sur la motivation, l'expérience et le projet professionnel

-Présentation de la formation et élaboration du plan individuel de formation

Période de formation :

Du 2 au 12 mai 2017 (2 semaines)

Du 19 au 30 juin 2017 (2 semaines)

Du 3 au 5 octobre 2017 (3 jours)

Du 9 au 13 octobre 2017 (1 semaine)

Test d'exigence préalable à la mise en situation pédagogique : 12 mai 2017

(pour encadrer en autonomie les séances d'animation pendant la période d'alternance dans votre structure d'accueil⁽²⁾)

Alternance : 140 heures à réaliser

dans une structure avec un tuteur diplômé moniteur VTT (CQC, BE VTT, BEESAC)

Certification : 2 et 13 octobre + en structure

Rattrapages en Novembre 2017

Matériel à prévoir :

- VTT polyvalent (semi-rigide) avec pédales plates
- VTT tout suspendu enduro ou DH pour la dernière semaine
- équipement personnel (casque, protections...)
- sac d'encadrement (trousse mécanique, pharmacie...)
- matériel pédagogique (chronomètre, plots...)
- ordinateur portable si possible

Formation organisée sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS

(1) Prise en charge selon votre statut ; aide disponible pour le montage du dossier.
Hébergement à votre charge. Possibilité d'hébergement collectif sur place.

(2) Nous vous aidons à trouver votre structure d'accueil partout en France grâce à notre réseau professionnel.

